



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – L'INSCRIPTION

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du dossier d'inscription accompagné d'un acompte de 20 % du montant de la formation.

Les inscriptions sont confirmées nominativement aux participants avant le début de la formation précisant les horaires, le programme détaillé, le plan d'accès du lieu du stage. **Une liste des différentes possibilités d'hébergement est disponible sur demande, sur les sites de l'INES, de Savoie-Tourisme-Hébergement, de l'Office de Tourisme de Chambéry ou de l'Office de Tourisme d'Aix-les-Bains.**

2 – LE DESISTEMENT DU PARTICIPANT

Tout désistement devra être fait par écrit. S'il intervient moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, il donnera lieu à une facturation de 20 % du montant de la formation, à titre de dédommagement.

Toute session commencée est due dans sa totalité.

3 – LE REPORT OU L'ANNULATION DE LA FORMATION PAR LE CENTRE

INES EDUCATION se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage pour quelque raison que ce soit.

4 – LE NUMERO DE DECLARATION D'ACTIVITE

La déclaration d'activité d'INES EDUCATION est enregistrée sous le N° **82 73 01 008 73**, auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes.

5 – LES PRIX

Les prix sont nets, INES EDUCATION n'étant pas assujetti à la TVA. Ils couvrent les frais de stage ainsi que les documents et supports pédagogiques remis aux stagiaires, les « pauses café » et les déjeuners.

6 – LES CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement sera effectué à réception d'une facture délivrée au terme de la formation.

En cas d'absence partielle du stagiaire, l'entreprise, le stagiaire ou son financeur s'engage expressément à régler la totalité du stage.

7 – L'EVALUATION ET L'ATTESTATION

Une évaluation est faite à la fin de la formation oralement et par écrit à l'aide d'un questionnaire.

Une attestation de présence est remise au stagiaire et une copie envoyée à l'entreprise ou à l'organisme financeur, le cas échéant.

8 – L'ASSURANCE ET LA RESPONSABILITE

Tout stagiaire reste pendant la durée du stage sous la dépendance juridique de son employeur ou de l'organisme auquel il est affilié ou de l'assurance de responsabilité civile qu'il a contractée dans le cadre de son statut de stagiaire de la formation professionnelle.

En cas de non application du règlement intérieur d'INES EDUCATION par le stagiaire mettant en péril sa propre sécurité ou celle des autres stagiaires, le centre de formation se réserve le droit d'exclure le stagiaire de la formation. Dans ce cas, le coût du stage reste facturé totalement.

Toute absence est signalée à l'entreprise ou l'organisme financeur. Les horaires sont précisés sur la convocation mais peuvent être redéfinis avec le formateur en respectant la durée totale du stage. Toute dérogation aux horaires fixés par le centre est soumise à autorisation écrite de l'entreprise